



Commune de CERNY

(Essonne)

Extrait de délibération du Conseil d'Administration

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 11

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 10 avril à 18 h, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Marie-Claire CHAMBARET, Présidente, à la suite de la convocation adressée le 3 avril 2026.

Étaient présents : Marie-Claire CHAMBARET, Rémi HEUDE, Cynthia TRIMBOUR, Laura SALIS, Christèle DEVERGNE, Brigitte GUYOT, Bénédicte CARPENTIER, Caroline CARNOT, Magali LAJOUX, Marie-Claire ALLOUIS

A donné pouvoir : Sylvie BARBERI à Marie-Claire CHAMBARET

Secrétaire de séance : Rémi HEUDE

N° 2026 / I / 5 – 5.2 Approbation du règlement intérieur **du Conseil d'administration du CCAS**

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.123-4 et R.123-6 à R.123-26,
VU le décret n° 2023-632 du 20 juillet 2023 portant diverses adaptations du Code de l'action sociale et des familles et du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération n° 2026 / I / 1 – 5.1 du 10 avril 2026 portant installation du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale suite au renouvellement des conseillers municipaux en date du 15 mars 2026,
CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer le bon fonctionnement de l'assemblée délibérante,
CONSIDÉRANT qu'il relève de la compétence exclusive du Conseil d'administration, d'élaborer son règlement interne puis de l'adopter,
VU le projet de règlement intérieur, tel que présenté à l'assemblée,
L'exposé ayant été entendu,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **À L'UNANIMITÉ**

ADOpte son règlement intérieur, tel que présenté à l'assemblée.

Marie-Claire CHAMBARET
Présidente du CCAS

